

Dans l'éventualité où ce qui précède agréé au gouvernement des États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que votre Note en réponse constituent, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de l'Accord, un accord amendant l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique portant création d'une fondation binationale pour les échanges dans le domaine de l'éducation*, fait à Washington le 15 novembre 1999, lequel entre en vigueur à la date de la dernière note d'un échange de notes diplomatiques entre nos deux gouvernements confirmant que les mesures internes nécessaires à son entrée en vigueur ont été complétées.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre des Affaires étrangères,

L'honorable Lawrence Cannon, c.p., député